Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le 23/10/2025



ID: 073-217302728-20251021-2025_028-DE

MAIRIE DE

SAINT PIERRE DE BELLEVILLE

73220

EXTRAIT DU REGISTRE **DES DELIBERATIONS**

Nombre de conseillers:

En exercice

Présents

7

Votants

7

L'an deux mil vingt-cinq, mardi vingt et un octobre à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Belleville, dûment convoqué le 13/10/2025, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Christine BOUCLIER BEAUCHET, Maire.

Présents: Mme POLLET Catherine - Mrs BERARD Olivier - DEQUIER Gérard - POLLET Bernard -VILLARD Michel -VILLARD Dominique

Absents: SAMSON Julien

DUPONCHEL Magali

M. BERARD Olivier a été nommé secrétaire de séance.

OBJET: EXTENSION DU SERVICE TECHNIQUE - RENOUVELLEMENT DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FDEC AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA **SAVOIE**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune avait constitué un dossier de demande de subvention au titre du FDEC 2025 auprès du Conseil Départemental de la Savoie délibération N°2024-050 en date du 18 octobre 2024, concernant l'extension du bâtiment des services techniques. Cette opération n'a pas été retenue pour la programmation 2025 en raison d'un grand nombre de dossier en attente de financement. Pour cela, il s'avère nécessaire de reformuler une demande au titre du FDEC 2026.

Nous rappelons que le coût estimé de cette opération s'élève à 79 828.40 $\mathcal{E}HT$.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le renouvellement de la demande de subvention au titre du FDEC 2026
- APPROUVE que le montant de l'opération s'élevant à la somme de 79 828.40 € HT, •
- DIT que la somme indiquée sera imputée sur la section d'investissement du budget communal,
- SOLLICITE l'intervention du Conseil Départemental de la Savoie au titre du FDEC et une subvention d'un montant de 47 897.047 €,
- AUTORISE Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte.

Le/la secrétaire de séance :

Pour copie conforme, Le maire, Christine BOU

R BEAUCHET